

EXTRAIT DU REGISTRE **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille douze, le vingt sept février, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 février 2012

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme HADRZYNSKI Annie, M. BUSSON Roger, M. CANU Dany, Mme BOISNARD Michelle, M. LEON Marcel, Mme MARTEL Sylvie, M.SALLARD Claude, Mme BOUSSELET Nadine, M. RIGOUIN Jean-Yves.

Etait EXCUSE : /

M. RIGOUIN Jean-Yves a été élu secrétaire

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2012.

Distribution du procès verbal du conseil communautaire du 18 janvier 2012 de la CCHL.

1. Projet éolien à Charchigné

Monsieur Stéphane RIOULT-LERICHE sort de la salle de Conseil Municipal

1-1 Avenir du projet éolien à Charchigné

Suite aux présentations respectives des sociétés VSB et Energie Team, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'avenir du projet éolien à Charchigné. En effet, la société Iberdrola Renovable ne donnant pas suite au projet initié en 2005 le Conseil Municipal doit à présent se positionner quant à l'avenir de la zone de développement éolien présente à Charchigné.

Le Conseil Municipal décide de procéder à un vote concernant cette question :

Nombre de votants : 10

Pour la reprise du projet éolien : 6

Contre la reprise du projet éolien: 2

Abstentions : 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

 D'autoriser la reprise du projet éolien à Charchigné

1-2 Choix du porteur de projet éolien

Suite à la volonté de la société Iberdrola de ne pas donner suite au projet éolien qu'elle avait initié sur la commune de Charchigné, la municipalité reste convaincue de l'intérêt du développement de l'énergie éolienne sur son territoire, conformément à l'arrêté préfectoral n° 2009-P-797 du 31 juillet 2009 de la Zone de Développement Eolien qui concerne son territoire.

Après avoir reçu plusieurs opérateurs intéressés pour réétudier la faisabilité d'un nouveau projet éolien dans le même secteur géographique sur le territoire de la commune de Charchigné,

Le Conseil Municipal,

Après le départ de M. RIOULT- LERICHE, potentiellement intéressé en tant qu'exploitant sur les terrains de l'assiette foncière de la zone de projet, et,

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✚ DONNE son accord de principe à la société EnergieTeam pour réaliser cette étude de faisabilité,
- ✚ DONNE pouvoir de Signature à Monsieur Le Maire afin de signer le cas échéant les permissions de voiries nécessaires à la réalisation des travaux de terrassement et l'enfouissement des réseaux électriques sur les voies et chemins communaux.

Les travaux inhérents à ces différents aménagements restent à la charge de la société Energie Team.

Cet accord est bien évidemment subordonné à l'obtention, par cette société, des accords des propriétaires et exploitants des parcelles concernées par ce projet ainsi que ceux du préfet du département de la Mayenne.

2. Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur RIOULT-LERICHE est invité à rejoindre la salle du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de Maître LEROUX JOURDAN, notaire à LASSAY LES CHATEAUX une déclaration d'intention d'aliéner pour le terrain situé section ZM numéro 33 à la sortie du bourg de Charchigné.

Cette déclaration d'intention d'aliéner intervient dans le cadre d'une vente entre Mme MAHERAULT Jeannine et Monsieur et Madame BOISNARD Daniel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De ne pas préempter sur la parcelle cadastrée ZM 33.
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à notifier cette décision au mandataire (Maître LEROUX JOURDAN-LASSAY)

3. Demande de subventions supplémentaires 2012

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu des demandes de subventions supplémentaires en complément de celles votées lors du Conseil Municipal du 26 janvier 2012. Ces demandes de subventions concernent le Secours Catholique et le Secours Populaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-  De verser une subvention de 50 € au Secours catholique du HORPS.
-  De ne pas verser de subvention au secours populaire du fait de la non précision de l'adresse d'où provient cette demande.

4. Remise de majoration et intérêt de retard taxe d'urbanisme

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier reçu de la Direction Générale des Finances Publiques de la Trésorerie de LAVAL le 23 janvier 2012. Cette lettre demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le percepteur à effectuer une remise des majorations et des intérêts de retard sur le recouvrement d'une taxe d'urbanisme d'un concitoyen de Charchigné. En effet, le montant de cette taxe a été acquitté depuis par ce concitoyen.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-  D'effectuer une remise des majorations et des intérêts de retard de la taxe d'urbanisme
-  De charger Monsieur le Maire de transmettre cette décision à la trésorerie du Pays Laval.

5. Construction des deux pavillons T4/T5 : avenant

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant un avenant pour le marché des T4/ T5 - lot n° 6 dont la société BOUBET est titulaire. En effet, Monsieur le Maire explique que cet avenant concerne une moins value sur des options prises mais non réalisées et sur la pose d'une trappe de visite pour la baignoire. L'avenant s'avère donc négatif de 319€ HT soit TTC 381.52 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-  D'autoriser le Maire à signer l'avenant de l'entreprise BTEM pour une moins value de 319 € HT soit 381.52 € TTC pour le marché des T4/ T5 dans le lotissement du Vallon Doré ce qui porte le marché à 13 421.53 € HT soit 16 052.15 € TTC.

6. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le 9 décembre 2011, le préfet de la Mayenne a pris un arrêté relatif au schéma départemental de coopération intercommunale, suite à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) du 25 novembre. Ce schéma

fixe le cadre des évolutions à venir des périmètres et des projets intercommunaux dans le département.

La communauté de communes du Horps-Lassay, disposant comme d'autres territoires d'un délai supplémentaire, a entrepris depuis le mois de septembre 2011 une étude avec un cabinet extérieur. Les résultats de ce travail, conduit en lien étroit avec les élus du territoire, ont été présentés à l'ensemble des conseillers municipaux et des personnels communaux et intercommunaux le samedi 4 février 2012.

Le but de cette présentation était que les élus disposent de toutes les informations utiles leur permettant de formuler l'avis de leur conseil municipal avant la prochaine réunion de la CDCI prévue le 12 mars 2012.

L'étude prospective de la CCHL comporte 5 objectifs :

1. La réalisation d'un diagnostic sommaire de la situation avec un état des lieux du territoire et l'identification des enjeux et des risques, les habitudes de vie, les flux des populations et souhaits exprimés
2. L'analyse des compétences actuelles et propositions statutaires sur les nouveaux transferts et leurs évolutions
3. L'analyse de l'impact financier et fiscal suite aux fusions envisagées
4. La gouvernance, organisation communautaire et processus décisionnels
5. La balance des avantages et inconvénients des deux scénarii et proposition d'une procédure de fusion

Un Comité de pilotage a été créé afin de conduire l'étude en partenariat avec le cabinet extérieur.

Dans le cadre de cette étude, le Comité de pilotage a mis en avant un certain nombre de fondamentaux, correspondant au socle de valeurs partagées suivantes :

- ⇒ Volonté de conserver l'unité du territoire et maintien des collaborations avec les territoires voisins
- ⇒ Nécessité de pérenniser une capacité d'initiative et de mise en œuvre des projets
- ⇒ Conserver un véritable bassin de vie attractif
- ⇒ Exercice et territorialisation des compétences
- ⇒ Pôles décisionnels déconcentrés

Monsieur le Maire fait état des conclusions de l'étude prospective et des propositions du Comité de pilotage :

- ⇒ Oui pour envisager de nouvelles évolutions
- ⇒ Non à la précipitation et à des décisions bâclées
- ⇒ Oui pour s'engager sur un projet construit et cohérent
- ⇒ Des indicateurs de convergence et de proximité ont déterminé les conclusions du Comité de pilotage pour opter pour un rapprochement avec la Communauté de Communes du Pays de Mayenne :
 - o Les flux de population et les enjeux de développement = résultats du diagnostic réalisé + réseaux à constituer (santé, éducation, transport, économie...)
 - o La configuration du territoire de la CCHL au regard des critères de la loi = Aire urbaine, bassins de vie, SCOT et solidarité financière

- o L'ouverture et le dialogue à un projet de fusion
- o La compatibilité des fondamentaux de la CCHL et du projet de territoire de la CCPM

Suite à la présentation du 4 février, le contenu des propositions du comité de pilotage sont soumis aux communes. Malgré un travail consistant qui reste à réaliser et les modalités à définir, le conseil municipal de CHARCHIGNE émet l'avis suivant :

- ✚ Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, en faveur d'une fusion de la Communauté de Communes LE HORPS - LASSAY (CCHL) à laquelle nous sommes rattachés avec la Communauté de communes du Pays de MAYENNE (CCPM).

7. Désignation membres Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) Communauté de Communes LE HORPS LASSAY

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux qu'il est nécessaire de désigner deux membres titulaires et deux membres suppléants pour la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de la Communauté de Communes LE HORPS LASSAY. La création de cette commission fait suite au passage de la CCHL à la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique). Monsieur le Maire précise que les membres de cette commission interviendront en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De désigner Messieurs RIOULT-LERICHE Stéphane et JEUSSE Loïc comme délégués titulaires de la CIID de la Communauté de Communes LE HORPS LASSAY
- ✚ De désigner Madame HADRZYNSKI Annie et Monsieur BUSSON Roger comme délégués suppléants de la CIID de la Communauté de Communes LE HORPS LASSAY

8. Admission en non valeur

Monsieur le Maire présente aux conseillers les valeurs irrécouvrables concernant des factures d'eau et d'assainissement dues par Monsieur VALLET Lucien. Le montant total de ces valeurs dues s'élève à 245.20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ Vu la demande de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de LASSAY-LES-CHATEAUX,
- ✚ Considérant que les pièces présentées prouvent que le Receveur a fait preuve de diligence pour obtenir le paiement desdites créances,
- ✚ Décide l'admission en non-valeur de ces titres pour un montant total de 245.20 €
- ✚ Charge M. le Maire de signer les mandats correspondants.

9. Chartre solidarité eau Conseil Général

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier reçu du Conseil Général (Direction de la solidarité enfance famille et insertion) concernant la contribution à la prise en charge des factures d'eau dans le cadre de la charte solidarité eau.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- ✚ D'adhérer à la charte solidarité eau pour l'année 2012 par abandons de créances à raison de 0,2049 € par abonné
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le coupon réponse d'adhésion

10. Ressources Humaines

10-1 Contrat Monsieur BOURGE Anthony

10-2 Règlement intérieur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation des fiches de poste des employés communaux, une proposition de modification du règlement intérieur du personnel communal a été formulée. En effet, étant donné que les horaires des employés apparaissent dans leur fiche de poste, il n'est peut être pas nécessaire que cette indication soit également mentionnée au sein du règlement intérieur. Monsieur le Maire propose donc de supprimer l'article 8 du règlement intérieur communal validé en première délibération le 31 octobre 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De supprimer l'article 8 du règlement intérieur du personnel communal concernant la fixation des horaires
- ✚ De charger Monsieur le Maire de transmettre au CTP cette modification

11. Lotissement du Vallon doré : demande de réservation lot n°5

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu de Monsieur FRESSARD Julien et Mademoiselle GAUCHARD Jennifer, une demande de réservation de la parcelle n° 5 d'une superficie de 926 m² dans le Lotissement du Vallon Doré.

Monsieur FRESSARD et Mademoiselle GAUCHARD sollicitent l'acquisition de cette parcelle pour y construire une maison d'habitation.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-  Décide de vendre la parcelle cadastrée ZM 212 du Lotissement du Vallon Doré (lot n°5), d'une superficie de 926 m², aux conditions fixées par délibération du Conseil Municipal du 20 mai 2005, au prix de 16 € le m² hors TVA,
-  Désigne Maître LEROUX JOURDAN Notaire à LASSAY LES CHATEAUX pour rédiger l'acte,
-  Charge Monsieur le Maire (ou l'un de ses adjoints) de procéder aux formalités et l'autorise à signer tous les documents correspondants.

12. Questions diverses

a) Devis défibrillateur

Monsieur le Maire présente différents devis de sociétés pour l'achat d'un défibrillateur. Le Conseil Municipal décide de contacter la Mairie de Lassay les Châteaux qui a fait l'acquisition récemment de ce type d'appareil. Le Conseil Municipal souhaite également se rapprocher de la Communauté de Communes LE HORPS LASSAY afin d'envisager un éventuel groupement d'achat.

b) Devis plaques cimetière

Un nouveau devis, revu à la baisse, de la Société Self Signal est présenté au Conseil Municipal pour le projet de plaques signalisant les allées du cimetière. Le Conseil Municipal décide de ne pas retenir cette proposition et ne pas donner suite au marquage des allées pour l'instant.

c) Location salle de loisirs Assemblée Générale GROUPAMA

La société GROUPAMA organise son Assemblée Générale le 18 mai 2012, elle demande que la salle de loisirs soit mise gratuitement à disposition.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la mise à disposition gratuite de la salle à la société Groupama.

d) Foyer des jeunes de Charchigné

Madame HADRZYNSKI fait un bilan de la dernière réunion de l'association des jeunes de CHARCHIGNE. Lors de cette réunion, les membres du bureau actuel ont fait part leur souhait de ne pas continuer dans leurs fonctions respectives. Néanmoins il ne semble pas y avoir de candidats à la relève pour constituer le bureau. L'association se heurte à une grosse difficulté à

mobiliser les jeunes de la commune. Toutefois, il est prévu une sortie en avril prochain suite à laquelle la question du renouvellement du bureau sera de nouveau abordée.

Après discussion, les membres du conseil municipal pensent qu'il faudra fermer le foyer dès lors qu'il n'y aura plus de bureau et qu'un nouveau ne sera pas constitué.

e) Virades de l'Espoir

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des virades de l'Espoir de la CCHL qui se dérouleront le Samedi 22 septembre 2012 à CHARCHIGNE, Les conseillers municipaux ainsi que tout les bénévoles (associations, habitants de la commune) sont invités à une réunion de présentation des "virades" et de l'association "Vaincre la Mucoviscidose" le jeudi 22 mars 2012 à la salle des fêtes de Charchigné. Une première réunion qui aura pour but de regrouper le maximum d'associations et bénévoles de Charchigné afin de présenter un programme de manifestations aussi riche, original et varié qui possible.

Date de la prochaine réunion de conseil municipal : Le 05 avril 2012

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE